

Réunion

Comité territorial

DRÔME-ARDECHE

LUNDI 17 septembre 2018

14H00-17H30



3 allée des Sorbiers

69500 BRON

Tél. 09 72 26 48 90

[servicedirection@atmo-aura.fr](mailto:servicedirection@atmo-aura.fr)

## Compte-rendu réunion

Conformément aux statuts de l'association régionale agréée de surveillance de la qualité de l'air Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, il est constitué un Comité territorial sur le territoire de la Drôme-Ardèche. Selon le règlement intérieur de ce Comité territorial, les membres se sont réunis le 17 septembre 2018 exceptionnellement invités dans les locaux du SYTRAD- Syndicat de Traitement des déchets Ardèche Drôme – Quartier les Caires, 26800 Etoile sur-Rhône, pour échanger selon l'ordre du jour constitué des points suivants

1. Approbation du projet de procès-verbal du Comité territorial du 19 mars 2018
2. Présentation du plan régional des déchets (B. PHILIBERT, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes)
3. Eléments introductifs de la visite du SYTRAD (Magali BERGER)
  - ☒ Focus sur la problématique odeur du site d'Etoile sur Rhône
  - ☒ Travaux de 2016 sur le traitement d'air
4. Présentation de la nouvelle plateforme ODO d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes (Steve MICALLEF)
5. Visite du site
6. Questions et discussions

*Seules les annexes modifiées ou rajoutées par rapport aux documents annexés à l'ordre du jour sont jointes à ce compte-rendu [la liste de présence est portée en annexe, référencée annexe 1]*

Mme RIVASI, Présidente du Comité territorial Drôme-Ardèche est présente ainsi que Mme PERSICO, vice-présidente.

M. Steve MICALLEF référent territorial anime la réunion pour Atmo Auvergne-Rhône-Alpes. Il est accompagné de M. Didier CHAPUIS, Directeur territorial.

Les présentations remises habituellement aux membres ne sont plus imprimées mais communiquées par le site internet d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes dans l'espace adhérent.

Didier CHAPUIS remercie le SYTRAD pour son accueil et rappelle que le lien entre le traitement des déchets et la qualité de l'air est la thématique du Comité de ce jour.

## 1 Approbation du projet de procès-verbal du Comité territorial du 19 mars 2018

**Le procès-verbal du Comité territorial de la Drôme-Ardèche du 19 mars 2018 est approuvé à l'unanimité**

## 2 Présentation du plan régional des déchets (B. PHILIBERT, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes)

*La présentation PowerPoint en lien avec la thématique prévention et gestion des déchets est consultable en ligne sur l'espace adhérent.*

M. Bruno PHILIBERT présente son travail au PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) à la Direction de l'Environnement du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Depuis 2008 la directive européenne impose une planification des déchets aux états membres pour réduire la pollution des déchets et en améliorer leur valorisation, dont la valorisation énergétique. Depuis 2015 cette compétence est transférée aux régions suivant les objectifs nationaux (loi de transition énergétique) et européens.

Ces plans sont suivis par les commissions consultatives, dont fait partie Atmo Auvergne-Rhône-Alpes puisque les liens avec la qualité de l'air sont avérés.

M. FRANCOIS (UFC que choisir Drôme) regrette que les pharmacies ne s'investissent pas davantage dans la récupération des médicaments- admis comme déchets dangereux. M. PHILIBERT répond que ce sont des déchets spécifiques dont s'occupe l'Eco-urbanisme et ne sont plus de la gestion de la collectivité. (Ils sont toutefois suivis dans le Plan).

Mme RIVASI, Présidente du CT, demande si la Région a une politique dynamique de diminution des déchets car ces Plans existent depuis plusieurs années. Elle estime que la problématique est la production à la source (industriels, emballages ...). M. PHILIBERT admet que les systèmes se basent sur le besoin d'emballage existant mais l'évolution des modes de consommation aident à générer moins d'emballage. Question fiscalité, les taxes vont augmenter fortement ; les coûts d'enfouissement vont se répercuter sur les producteurs de déchets. Cette chaîne financière est un frein à la production des déchets.

Mme RIVASI relève une incompatibilité avec le fait que beaucoup de décharges soient de gestion privée (plus de déchets = plus d'argent) alors que la gestion en est publique. Quel

contrôle la Région pense mettre en place pour contrôler les tris ? M. PHILIBERT répond que le Plan indiquera les capacités maximales de stockage à respecter suivant les régions ce qui ne permettra pas à l'industrie d'augmenter ses traitements. Ensuite avec une augmentation du prix de la décharge, les freins financiers seront évidents. Pour le tri, ce sont les agents de l'Etat qui ont le contrôle.

M. PERMINGEAT (DREAL) atteste que dans les textes d'enfouissement, le contrôle sur les tris des déchets ménagers est une obligation. Si les contrôles (contrôles sur les déchets d'entreprises) ne semblent pas suffisants c'est faute d'effectif.

M. ETIENNE (Ville de Sainte Beauzile) témoigne que sa Communauté de Commune a rompu son contrat avec le SYTRAD estimé trop coûteux, pour opter pour un enfouissement. La question est comment aider les élus à faire le bon choix afin de ne pas faire marche arrière ?

M PHILIBERT affirme que le tri des ordures ménagères, les déchetteries, les recyclages ont beaucoup progressé.

### 3 Eléments introductifs de la visite du SYTRAD, syndicat de traitement des déchets ménagers et assimilés. (Magali BERGER)

✉ Focus sur la problématique odeur du site d'Etoile sur Rhône

✉ Travaux de 2016 sur le traitement d'air

*La présentation PowerPoint en lien avec la présentation des équipements du SYTRAD ainsi que le travail sur le traitement de la problématique odeur sont consultables en ligne sur l'espace adhérent.*

Mme Magali BERGER, chargée de mission technique au sein du SYTRAD, présente le site du SYTRAD d'Etoile sur Rhône (site de valorisation organique) et la gestion spécifique des odeurs, ce qui a été fait et les projets d'amélioration.

Mme ISSARTEL (UFC que choisir Ardèche) demande si les problématiques odeurs évoquées par Mme BERGER pour le site d'Etoile sur Rhône se rencontrent sur tous les sites de traitement des déchets ménagers. Mme BERGER pense que les centres d'enfouissement peuvent avoir ces aléas. Il est notable que le site d'Etoile a rencontré beaucoup de difficultés (conception à la base) et a dû mettre en place de nombreuses interventions pour y pallier.

Didier CHAPUIS informe qu'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes est régulièrement sollicité pour les problématiques odeurs, que ce soit sur les centres déchets (et le compostage) ou pour les sites industriels. Atmo a justement développé une plateforme de recueillement d'odeurs pour tenter d'identifier les problèmes afin que les actions soient mises en place.

M. LART (FRAPNA 26) demande si pour la valorisation énergétique des déchets ménagers traités sur ce site, la valorisation des gaz issus de la méthanisation est prise en compte. M. CHAUMONT (VRA) répond que le site du SYTRAD devait être un centre d'enfouissement et le principe de la méthanisation n'était pas encore totalement abouti. Il ajoute qu'il est compliqué de valoriser la méthanisation des déchets ménagers. Mme RIVASI ajoute qu'à l'origine la méthanisation était issue de déchets biodégradables alors qu'à partir des déchets ménagers il faut opérer un tri en amont.

Mme BERGER explique que pour cette revalorisation d'ordures ménagères la composition est normée. Les amendements permettent d'apporter au sol de l'azote, du potassium etc. et

chaque lot de compost possède une fiche d'identification ou sont quantifiés les apports et les quantités qu'il ne faut pas dépasser suivant la composition du compost.

Les méthodes de tri en France interpellent les membres qui témoignent que les consignes sont différentes selon les territoires. Mme BERGER complète que les débats et les consignes ne sont pas encore arrêtées : le travail national sur ce point n'est pas terminé, des problématiques croisées des traitements des déchets vont se présenter. Pour le tri, le centre d'Etoile a mis en place un tri fibreux- non fibreux.

## 4 Présentation de la nouvelle plateforme ODO d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes (Steve MICALLEF)

4

*La présentation PowerPoint en lien avec la présentation de la plateforme de signalement des ODEURS, ODO, est détaillée dans le PowerPoint d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes mis en ligne sur l'espace adhérent.*

Plateforme mise en route en avril 2018.

Une première approche de cette plateforme était issue d'une collaboration avec la DREAL à Lyon pour appuyer le projet Respir'aLyon. Atmo Auvergne Rhône Alpes a déployé cette approche normalisée sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en s'appuyant sur un outil développé et testé par d'autres AASQA.

Mme RIVASI demande si les données sont publiques. Steve MICALLEF réponds qu'effectivement les bilans - tous les 3 mois- sont publiques. Les signalements sont visibles par l'utilisateur lorsqu'il fait une déclaration. Il a alors accès à la carte globale des signalements. Didier CHAPUIS informe que la plateforme est libre de droit donc l'intérêt est bien d'avoir des données publiques. Le bilan annuel sera fait par cartographie et sera communiqué.

Mme RIVASI aimerait savoir quelles actions sont faites. L'objectif de cette plateforme est de centraliser les signalements pour favoriser l'action collective et coordonnée. Lorsque beaucoup de signalements sont effectués sur la plateforme, Atmo se retourne vers les services instructeurs. En général DREAL et sites industriels s'y réfèrent et grâce à la carte il est possible d'identifier l'émetteur (incinération, métallurgie, traitement organique ...) et mettre des actions en place.

## 6 Actualités, questions et discussions et suivi de CT :

La prochaine date de CT est le lundi 10 décembre 2018 à 14H00.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame RIVASI, Présidente, remercie les membres pour leur présence et leur active participation.

La séance est levée à 16H00 avant la visite du site.

## 5 Visite du site

Les membres d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, équipés de casques, gilets et chaussures de sécurité partent pour la visite du site.

**La Présidente**  
**Michèle RIVASI**

Annexe 1 : liste de présence

# Liste de présence

COLLEGES	REPRESENTE PAR	O U	PRESENCE
<b>COLLEGE 1</b>			
ADEME	M. D'ASSIGNY Jérôme	Mme HEBUTERNE	
ARS Rhône-Alpes	M. Marc MAISONNY	Mme MERCUROL sup. Mme VITRY M. DUCHEN	Mme MERCUROL présente
DDT 26	M. LEGUYADER M. Abdallah EL HAGE		M. EL HAGE Présent
DREAL – U.T. 26/07	M. GEFFRAYE M. PERMINGEAT*		M. PERMINGEAT présent
DDT 07	M. MATHIEU		
<b>COLLEGE 2</b>			
CONSEIL DEPARTEMENTAL 07	M. C SAUTIERE	Mme Christine MALFOY	
CONSEIL DEPARTEMENTAL 26	Mme BRUNEL-MAILLET	M. OUMEDDOUR Mme POCHELON	
CONSEIL DEPARTEMENTAL UT CENTRE	Mme Luisa ALZATE		
VALENCE ROMANS. AGGLO.VRA	M. BRARD	Jean-Luc CHAUMON T*	M. CHAUMON T Présent*
VALENCE ROMANS DEPLACEMENTS	M. DUC		
<b>COLLEGE 3</b>			
ASF VINCI Autoroutes	M. SANTUCCI	M. Gilles SIMOND * Mme Claire VILAND	Excusé Présente
CCI TERRITORIALE 07 <i>Démisionnaire 2018</i>	M. POULET	M. Félix MOUNIER	
CHEMVIRON (ex CECA SA groupe ARKEMA)	M. JAROUSSEAU		
CIMENTS CALCIA	M.WILLARD Jean-Noël		
GERFLOR PROVENCE SNC	M. PERROUX Fabrice* Départ au 30/03 attente de son remplacant		
GRT GAZ	M. DEBAY		
IVECO FRANCE	M. CONIL		
KERNEOS SA	M. HOTE		
LAFARGE CEMENTS	Mme DESSEIX		Excusée
OI MANUFACTURING FRANCE	M. VALLIENNE		
SCAPA TAPES FRANCE	M. GANDIL		
STORENGY	M. COEFFE		
SYTRAD	Mme CHAZAL		
UNION DES DISTILLERIES DE LA MEDITERRANEE	M. SAUCEDE	M Laurent BRICARD	
<b>COLLEGE 4</b>			
APPA	Mme CHAPGIER-LABOISSIERE		Excusée
FRAPNA 26	M. LART		Présent
GAICRM	M. PENEL		
METEO FRANCE 26/07	Mme CHARPIOT		Présente
MNLE 26/07	M. BRUNEEL & MME BRUNEEL		Présents/2
PERSONNE QUALIFIEE	<u>Mme RIVASI Présidente</u>	Axel MARIN ass.parlemt.	Présents /2
SERA	Mme COLLARD	<u>Mme Danielle PERSICO*</u>	Mme PERSICO

		<b>Vice-présidente</b>	Présente
<b>UFC QUE CHOISIR ARDECHE</b>	<b>M. JF TODESCHINI-DEIBER</b>	<b>Mme ISSARTEL</b>	Présents/2
<b>UFC QUE CHOISIR DRÔME</b>	<b>M. CAYRIER*</b>	<b>M. André FRANCOIS*</b>	Présents /2
<b>INVITES</b>			
<b>ATMO AUVERGNE RHÔNE-ALPES</b>	<b>M. Didier CHAPUIS M. Steve MICALLEF</b>		Présents/2
<b>FONDATION ROVALTAIN</b>	<b>M. Wilfried SANCHEZ</b>		
<b>SCOT DU GRAND ROVALTAIN</b>	<b>M. Olivier BAUDY</b>		
<b>VALENCE-ROMANS-AGGLO VRA</b>	<b>Mme ROBIN</b>		Présente
<b>VILLE D'ANNONAY</b>	<b>M. JOURDAIN</b>		
<b>VILLE DE BOURG-LES-VALENCE</b>	<b>Mme NGUYEN Marguerite</b>	<b>Mme MOURIER (Maire)*</b>	*Excusée
<b>VILLE DE DIEULEFIT</b>	<i>Non représentée</i>		
<b>VILLE D'ETOILE S/RHONE</b>	<b>M. DUCA</b>	<b>Mme CHAZAL</b>	
<b>VILLE DE MONTELMAR</b>	<b>Mme AUTAJON</b>	<b>Mme MURAOUR</b>	
<b>VILLE DE PORTES-LES-VALENCE</b>	<b>M. GROUSSON</b>	<b>Mme GIRARD (Maire)</b>	
<b>VILLE DE ROMANS S/ISERE</b>	<b>Mme ASTIER-ACAMPORA</b>	<b>Mme FOULHOUX Mme THORAVAL M LABADENS Philippe</b>	
<b>Ville de ROUSSILLON</b>	<b>M. DURANTON (MAIRE°)</b>		
<b>VILLE DE SAINT-BAUZILE</b>	<b>Mme POLLARD-BOULOGNE*</b>	<b>M. ETIENNE Eric</b>	M. ETIENNE Présent
<b>VILLE DE LA VOULTE S/RHONE</b>	<b>Mme PRANDI</b>		
<b>VILLE DE VALENCE</b>	<b>Mme MATHIEU Valérie Mme GIRAUD Florence VRA</b>		Excusée Présente